

Qu'on se le dise...



Commune d'Aspres-sur-Buëch
Octobre 2015



Editorial

J'étais présente à Gap à la mobilisation nationale des maires de France organisée le 19 septembre pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations, jusque-là accordées aux communes et intercommunalités, pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité, y compris les plus vitales. Les communes font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution même très bien gérée pourrait supporter une telle baisse ?

Pour la commune d'Aspres-sur-Buëch, le montant de la réduction de la dotation de l'Etat a été de 4 308 € de 2013 à 2014, de 13 060 € de 2014 à 2015. Des informations données par l'association des maires de France, la réduction prévisible pour 2016 et 2017 pour notre commune sera également de 13 060 € sur chaque exercice. **La réduction cumulée de 2014 à 2017 atteindra donc 43 488 € soit 32 %.**

Certes la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure une priorité. Mais l'Etat ne cesse d'accroître la dépense locale (réforme des rythmes scolaires, nouvelles dispositions sur l'accessibilité des locaux, décisions relatives à la Fonction publique territoriale,...).

Alors comment faire ?



Si rien ne change, toutes les communes seront mises en danger, nos investissements et les services publics locaux seront menacés. Tout ce qui fait la qualité de vie et le lien social sera mis à mal : crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, logements, transports, équipements sportifs, lieux d'expression culturelle, tri et collecte des déchets, entretien des équipements et espaces publics. Il importe que les habitants soient informés de ces baisses des dotations de l'Etat aux conséquences directes sur leur vie quotidienne.

Les difficultés liées aux décisions de l'Etat se font déjà sentir au niveau financier, je le constate cette année.

Alors comme mes collègues élus je crie haut et fort :
Et constate avec regret : « Les communes, un patrimoine en danger ».



Chers habitants d'Aspres-sur-Buëch, je vous souhaite, malgré tout, un bel automne et une bonne fin d'année 2015.

Le Maire, Françoise PINET

➤ CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET TRAVAUX D'ELIMINATION DES EAUX CLAIRES - CHOIX DES ENTREPRISES.

✓ **Lot A : Construction de la nouvelle station d'épuration et vidange de la station d'épuration existante.**

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres avec 8 dossiers présentés : DUBREUILH - Base 581 130 € - Variante 476 935 € SCIRPE - Base 856 735.20 € - Variante 634 321.60 € - ISTEOP 616 294 € - EPURNATURE - Base 760 528.77 € - Variante 516 391.96 € - OCCITANE 544 500.

Au regard du classement à partir des critères retenus à savoir le prix et la valeur technique, le conseil municipal suit l'avis de la commission d'appel d'offres et opte pour l'entreprise EPURNATURE (variante) pour un montant HT de 516 391.96 €.

✓ **Lot B : Réseaux - création et réhabilitation.**

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres : STP PISTONO - 170 366.34 € - POLDER - 159 667 € - ABRACHY - 222 435.50 € - CGM/TELEREP 202 550 € - ISTEOP/CLIER TP non noté sur le prix (mauvais détail quantitatif estimatif).

Compte tenu de la note technique et en accord avec la commission d'appel d'offres, le conseil municipal choisit l'entreprise STP PISTONO pour un montant HT de 170 366.34 €.

↳ **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE :**

768 € par enfant pour l'année scolaire 2014/2015 (voir article ci-après).

↳ **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE :** 7 € par repas.

↳ **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES TAP (Temps d'Activités Périscolaires de 15 heures 45 à 16 heures 30) :** 2.12 € par présence journalière.

↳ **MAINTIEN DE LA GRATUITE POUR LES PARENTS DES TEMPS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016.**

↳ **TRANSMISSION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL AUX SERVICES DE L'ETAT.**

↳ **AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE RD1075 2EME TRANCHE :** nouveau plan de financement prévisionnel en raison de la prise en compte par l'agence de l'eau des travaux au niveau du réseau pluvial (97 702 € de subvention au lieu de 46 320 €).

Réunion du 27 aout 2015

Tous les conseillers présents sauf Odile DURAND (pouvoir à Françoise PINET), Julie GAY-PARA (pouvoir à Pascal DEGASPERI), Joris GIRARD (pouvoir à Céline PIERROT et Christian BRETON).

Les délibérations suivantes ont été adoptées :



↳ **ACQUISITION D'UN CAMION BENNE :** en remplacement de l'IVECO.

Suite à l'appel d'offres, le conseil opte pour l'acquisition d'un modèle RENAULT pour un coût hors reprise de l'ancien de 25 074 € HT.



↳ SUBVENTION AU RESEAU D'AIDE AUX ENFANTS EN DIFFICULTES :150 €.

↳ CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES EXTERIEURES POUR LA PARTICIPATION ANNUELLE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE, DE LA CANTINE ET DES ACTIVITES POUR LES TEMPS PERISCOLAIRES.

↳ CONVENTION AVEC LES ADOLESCENTS DE LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DU REZ DE CHAUSSEE DU PRESBYTERE.



↳ PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE (voir article ci-après).

↳ CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) : mise à disposition gratuite par la commune de locaux (maison du parc, salle de l'école).

↳ CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) : le CIAS met du personnel (2 agents par jour) à la disposition de la commune, au profit des activités périscolaires, après l'école, pour un coût annuel de 3 800 €.



L'information circule à double sens

Il a été décidé de créer dans notre bulletin une rubrique « libre-expression » ouverte à tous les habitants d'Aspres-sur-Buëch, et dans laquelle tous les sujets, ou presque, pourront être abordés.

Cependant, afin que cette rubrique ne tourne pas, éventuellement, au règlement de comptes, il va de soi que nous y apporterons quelques restrictions, que chacune et chacun, nous l'espérons, comprendra.

- En premier lieu, la politique en sera formellement exclue, pour des raisons évidentes de neutralité, à laquelle nous sommes très attachés.

- Le sujet devra être d'intérêt général pour la vie de la commune, et être constructif.

- Le texte ne devra comporter aucune accusation, injure ou attaque nominative.

- La rédaction se réserve le droit d'insérer ou non les textes soumis. Dans l'affirmative, ils ne seront ni tronqués, ni modifiés. Les textes anonymes ne seront pas publiés.

- Les textes seront sous l'entière responsabilité de leur auteur(e) et n'engageront en rien la Municipalité, qui pourra cependant y apporter éventuellement une réponse.

- Ces mêmes textes ne devront pas excéder la demi-page, et parvenir à la Mairie au plus tard le 10 du mois précédant la parution de la gazette (actuellement 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} Juillet et 1^{er} Octobre).



Alors, à vos plumes, stylos et autres ordinateurs, nous espérons crouler sous les articles, tous plus intéressants les uns que les autres.

Par ailleurs, un panneau d'information, création des employés municipaux, a été placé à proximité de la pharmacie. Il est prévu qu'il soit le précurseur d'une dizaine d'autres, harmonieusement répartis sur le territoire du village, et pas seulement dans le centre. A terme, il(s) sera(seront) réservé(s) à l'affichage municipal.



Alain FROGET, conseiller municipal



Travaux et Dossiers

Du 3^{ème} trimestre 2015



Sur le budget de la commune



- Parc des Séquoias : réalisation de la façade du local / vestiaire (ce bâtiment a été très apprécié par les associations cet été lors de différentes manifestations).

- Ecole : achat de mobilier et matériel pour la rentrée (tables, chaises, meubles de rangement), installation d'un local ALGECO pour le secrétariat de l'équipe enseignante, ouverture d'une porte dans une salle de classe.



- Activités périscolaires : élaboration du projet éducatif territorial.



- Travaux d'entretien de la voirie : notamment sur la place de la poste et devant la maison du parc.

- Equipe technique : Appel d'offres et achat d'un nouveau camion benne en remplacement de l'actuel (en très mauvais état et irréparable), acquisition de matériel divers (perceuse sur colonne, étau, rabot électrique etc.)



Sur le budget de l'eau et d'assainissement :

- Curage du torrent du Barry pour pallier les risques de débordement.

- Nettoyage des réservoirs d'eau potable par une entreprise spécialisée.

- Appel d'offres et choix des entreprises pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration et des travaux d'évacuation des eaux claires.





Sur le budget de l'école :



Qui dit école, dit scolarité, cantine et temps d'activités périscolaires (TAP) de 15 heures 45 à 16 heures 30.

1) Le point sur l'année 2014/2015

ECOLE	CANTINE	TEMPS PERISCOLAIRES
Effectifs : 122 Dépenses totales : 94.274,47€ = personnel, chauffage, entretien du bâtiment = 7.069€ - informatique, assurances, fournitures scolaires = 5.199€ - transport (sorties de ski, piscine, etc.) = 6.286€. Coût par enfant = 768€95 Participation demandée aux communes extérieures = 768€ par enfant scolarisé	Nombre de repas servis : 6.358 Dépenses totales = 42.000€ (la plus grande charge étant les frais de personnels) Prix du repas payé par les parents = 4€20 Prix de revient = 7€11 Participation demandée aux communes extérieures = 7€ par repas servi 	Nombre total de présences sur l'année scolaire : 9.503 Effectif moyen par jour : 31 présences Dépenses totales après déduction de l'aide de l'État = 20.180€ Coût par jour pour un enfant = 2€12 Participation demandée aux communes extérieures = 2€12 par présence

2) La rentrée scolaire 2015/2016

L'été 2015 aura été un moment intense pour les élus et les agents techniques, au vu des travaux effectués dans l'école : création d'une nouvelle classe, rénovation d'une autre salle, mise en place d'un Algéco pour la Direction et son secrétariat, montage de nouveaux mobiliers dans chaque classe... de quoi apprécier une meilleure rentrée pour les 123 élèves qui ont repris le chemin de l'école le 1^{er} septembre dernier malgré les quelques gouttes de pluie...



De nombreuses dépenses ont été réalisées pour que l'équipe enseignante et les élèves puissent entreprendre une année scolaire dans de bonnes conditions !



Voici déjà les premiers chiffres :

Travaux dans l'école	Raccordement, électricité, travaux divers, mise en place de l'Algéco	7.148 € 94
Fournitures scolaires	Maternelle et Élémentaire : cahiers, stylos, livres...	4.586 € 60
Mobilier des classes	Armoires, bibliothèques, tables, chaises...	8.711 € 56
TAP	Jeux d'intérieur, jeux d'extérieur, jeux de bricolage...	862 €

Vous l'aurez donc compris, le budget de l'école reste important mais l'avenir de nos enfants en dépend...



Au niveau de l'effectif, celui-ci reste stable, 123 enfants. Si l'inspection académique a modifié l'équipe enseignante, l'école d'Aspres est chanceuse d'avoir un professeur des écoles en sus, permettant à des petits groupes de travailler sur des domaines plus précis, comme la lecture. Madame TOURNEL reste la Directrice de l'école.

	Classe	Enseignante(s)	Nombre d'élèves
Maternelle	PS - MS	Madame TOLLEMER	24
	MS - GS	Madame MANNENT	26
Elémentaire	CP - CE1	Madame DEMONCHY	20
	CE1 - CE2	Mme ARAGONA et Mme FERMENT	26
	CM1 - CM2	Mme TOURNEL et Mme ARAGONA	27 élèves, dont 4 CM2 de la Faurie
Enseignante complémentaire		Mme VIALIS	
RASED		Mme MATUTINI	
Assistante de vie scolaire		Mme RIGAUD	
Secrétaire de l'école		Mme GIVAUDAN	



Quant aux activités de temps périscolaires, l'équipe de la cantine n'a pas changé ; celle des TAP de fin d'après-midi reste définie selon le Plan Educatif Territorial, validé par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Deux animateurs du CIAS du Haut-Buëch viennent renforcer l'encadrement des groupes permettant de mettre en pratique ces projets périodiques.

Bonne année scolaire à tous
et bonnes vacances de Toussaint
à nos chères petites têtes blondes !

Informations diverses

Avenir de la Gare SNCF



L'information est tombée il y a peu sur les journaux : la SNCF souhaite fermer les gares d'Aspres sur Buëch, Laragne, et veut réduire les ouvertures des gares de Veynes et de Saint-Auban.

Outre les conséquences non négligeables sur l'emploi cheminot, notre département se trouve en danger, notre commune délaissée d'ici début 2016.

Allons-nous être isolés du reste du territoire ?

Ne nous laissons pas faire !

Mobilisons-nous !

Venez signer massivement la pétition que vous retrouverez en mairie et dans vos commerces de proximité.





Activités dans notre village

La municipalité dans son ensemble ne peut que se réjouir de voir le commerce local reprendre des couleurs avec beaucoup de vivacité et d'enthousiasme.

Cependant, elle souhaiterait que chacun des acteurs économiques puisse évoluer dans les meilleures conditions possibles, dans le respect de tous et pouvoir compter sur la participation active de l'ensemble de la population.

Tous nos vœux de réussite vous accompagnent !

Soyez-en convaincus, un village sans commerce n'est plus tout à fait un village,
Qu'on se le dise !



*Christian BRETON, conseiller municipal
et Président des Enseignes du Haut-Buëch*



Sans oublier la pharmacie, le café de la gare, le Café du moulin, le Relais St Géraud,
l'auberge du Chevalet (Bravo pour la tenue de la 8^{ème} fête de l'agriculture !),
le Bistrot du Chevalet, chez « Didier », ...
...Et le marché hebdomadaire tous les samedis matins 😊



Professionnels de santé

Notre village s'est doté, depuis quelque temps, de deux professionnels de santé qui ne demandent qu'à être connus ! Les consultations se passent sur RDV, au cabinet infirmier situé route de Grenoble :

La kinésiologue

La kinésiologie est une pratique professionnelle initiée dans les années 60 par des chiropracteurs américains.

Elle utilise des techniques en lien avec l'ostéopathie, la médecine chinoise et les neurosciences. Elle s'adresse à toute personne (femmes enceintes, nourrissons, enfants, adultes, seniors...), que ce soit pour travailler sur des peurs, des angoisses, des blocages, des comportements négatifs, ou pour les apprentissages scolaires (concentration, attention, recentrage, difficultés de lecture ou d'écriture, motricité), ou encore pour libérer des stress émotionnels en lien avec des événements de la vie (familiaux, professionnels, examens, déprime, douleurs physiques, maladies etc.) Cette approche utilise un test musculaire qui est l'outil de base du kinésiologue : il s'agit d'une pression douce exercée le plus souvent sur un muscle du bras, qui indique la présence ou l'absence d'un stress en lien avec l'objectif qui a été déterminé en début de séance. C'est donc un travail global qui permet de retrouver un équilibre physique, mental, émotionnel et énergétique de manière douce et respectueuse des rythmes d'évolution propres à chacun.

Madame Violaine NASRAOUI reste à votre disposition au 06.58.26.94.79.



 Dans ce même cabinet, vous y retrouverez **une ostéopathe** !

L'ostéopathie se définit comme une compréhension globale du patient, elle agit en restaurant manuellement chaque fois que cela est nécessaire la mobilité des tissus du corps afin d'en améliorer la fonction.

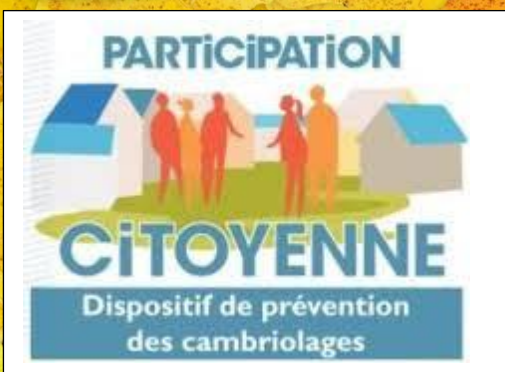
Ainsi elle touche en préventif comme en curatif les nombreux troubles fonctionnels du nouveau-né jusqu'à nos aînés. Ces troubles sont disparates tels que la vaste étendue des tissus du corps. Cela peut donc concerner les systèmes musculo-squelettique, cardio-pulmonaire, viscéral, urinaire, gynécologique, obstétrical, vasculaire et nerveux.

Madame Yohanna Bellanger est joignable au 06.18.82.45.56.



Réunion publique

Cambriolages : agissons !



A l'initiative de Françoise PINET et Gérard TENOUX, conseillers départementaux du canton de Serres, les habitants des communes d'Aspres-sur-Buëch, d'Aspremont, de La Beaume, de la Faurie, de la Haute Beaume, de Montbrand, de Saint-Julien en Beauchêne et de Saint-Pierre d'Argençon sont conviés à une réunion publique d'information sur le dispositif de participation citoyenne qui sera présenté par le capitaine FIUMARA, commandant la compagnie de gendarmerie de Gap.

Cette réunion aura lieu le vendredi 16 octobre
à 18 heures à la Maison pour tous.

Venez nombreux !



Confrérie Saint-Géraud d'Asprérès :

le musée et les journées du Patrimoine



Les visiteurs, au nombre de 25 personnes jeunes, moins jeunes et d'âge plus respectable et arrivant de tous les horizons (étranger, gapençais, veynois...) ont tous été enchantés de découvrir les objets présentés et surtout de pouvoir les manipuler. Car, comme ils le soulignent, « dans les musées, on n'a pas le droit de toucher, et bien souvent, tout est enfermé dans des vitrines, ici ce n'est pas le cas, et c'est très agréable ». D'autres aussi ont particulièrement apprécié l'agencement et le côté éducatif, mais aussi les locaux « c'est vraiment un endroit rêvé pour un musée ! »

En bref, si le nombre de visiteurs n'a pas été très important, du moins avons-nous eu des personnes satisfaites, ce qui est le principal.

A signaler que le musée est fermé pour la saison, cependant, il est possible d'organiser une visite dans la mesure où il y a au moins 3 personnes. Prendre rendez-vous soit à l'office du tourisme qui transmettra, soit directement au 06.37.89.37.98.



*Jean-Pierre MENUT, conseiller municipal,
Président de la confrérie Saint-Géraud d'Asprérès*

Marché de Noël



Prenez note !

La confrérie Saint-Géraud d'Asprérès organise un marché de Noël le **samedi 5 décembre** prochain.



*Un grand Merci à Mme Mélie TRAVERSIER,
venue spécialement de l'Ardèche
pour offrir à notre commune cette ancienne
photo de la gare, prise en septembre 1892.*



Notre centre d'Aspres rouvrira pour la période hivernale le mardi 1^{er} décembre.

Les inscriptions se feront la 2^{ème} quinzaine de novembre, des affiches seront alors déposées dans les différentes mairies et commerces.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- ☎ Josiane RIGAUD :
04.92.58.62.93. / 06.41.89.47.82.
- ☎ Christine DELORME :
07.61.49.67.78.

Elections régionales



6 et 13
Décembre 2015

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 afin de renouveler les 123 sièges du conseil régional.

Le mode de scrutin est fixé par le code électoral.

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans au scrutin de liste à deux tours sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Le nombre de candidats par section départementale est déterminé en fonction de la population de chaque département à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste. À ce nombre, sont ajoutés, pour chaque section départementale, deux candidats.

Nombre de candidats par section départementale :

Alpes-de-Haute-Provence $\Rightarrow$ 6

Alpes-Maritimes $\Rightarrow$ 29

Var $\Rightarrow$ 27

Hautes-Alpes $\Rightarrow$ 6

Bouches-du-Rhône $\Rightarrow$ 51

Vaucluse $\Rightarrow$ 16

Si une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, le quart des sièges lui est attribué. Le reste est réparti à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Une liste ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés ne peut se voir attribuer un siège. Sinon on procède à un second tour où peuvent se présenter les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés. La composition de ces listes peut être modifiée pour comprendre les candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci aient obtenu au premier tour au moins 5 % des suffrages exprimés et ne se présentent pas au second tour. À l'issue du second tour, les sièges sont répartis de la même façon.

Les sièges étant attribués à chaque liste, on effectue ensuite la répartition entre les sections départementales, au prorata des voix obtenues par la liste dans chaque département.



Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin.

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015, tend à renforcer les compétences de la région.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Les dernières Brèves

Cérémonie du 11 Novembre

RDV à 11H30 devant la mairie pour se rendre tous ensemble au monument commémorer l'armistice du 11 novembre 1918.

A l'issue, le verre de l'amitié, offert par la municipalité, sera servi à la Maison pour Tous.



Les RDV de Noël

❄ Mercredi 16 décembre :

🔪 Arbre de Noël des enfants

❄ Samedi 19 décembre :

🔪 Repas des aînés



ETAT CIVIL

Avis de décès

Jean-Joseph BASSET, le 11 juillet 2015
Elisabeth AMBLARD, le 17 juillet 2015
Michel GAUTHIER dit MOUTON, le 6 août 2015
Aimé MAILLET, le 9 août 2015
Emilienne MILLE, le 23 août 2015
Marie-Louise GAUTHIER, le 3 septembre 2015
Arnoux ANTHOUARD, le 3 octobre 2015



Votre Mairie



Béatrice, Carole et Céline (en fonction depuis le 1^{er} juillet) sont à votre disposition tous les jours dans les bureaux de la mairie, de 13H30 à 17H30.

Autres contacts :

☎ : 04.92.58.60.34.

✉ : mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr

📍 : Mairie-Grande Rue -05140 Aspres-sur-Buëch

🌐 : www.mairie-aspres-sur-buech.fr

Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch

Assistant de Direction : Alain FROGET, conseiller municipal

Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap